

<p><b>Date Convocation</b> 22/03/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 22/03/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice           <b>27</b> - présents               <b>18</b> - procurations         <b>06</b> - absents                 <b>03</b></p>	<p>Le Quatre Avril Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 18</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 6</b> : Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Michel CHARUAU, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Brigitte GIGOU, Sandrine TARAUD et Yannick RIVALIN</p> <p><b>ABSENTS 3</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
--	--

## 80-BUDGET ZONE ARTISANALE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

### Rapporteur : Michel BOURGERY

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

A partir de 2024, le CFU est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens qui vise plusieurs objectifs :

- ♦ favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- ♦ améliorer la qualité des comptes ;
- ♦ simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Ce compte financier unique permet de procéder à l'arrêté des comptes 2023 de la Commune de l'île d'Yeu et de déterminer les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2024.

Le budget zone artisanale de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis pour vote s'est exécuté du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour lequel se dégagent les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 964 729,83	285 153,00	2 249 882,83
	Recettes réalisées (1)	B	210 411,11	215 397,45	425 808,56
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 640 096,95	285 153,00	1 925 249,95
	Dépenses réalisées (1)	E	870 380,48	270 997,68	1 141 378,16
	Restes à réaliser	F	115 838,17	0,00	115 838,17
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-55 600,23	-715 569,60
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-324 632,88	-324 632,88
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	-984 602,25	-1 040 202,48
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-115 838,17	-115 838,17
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	-1 100 440,42	-1 156 040,65

**Considérant** que cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des finances du 14 mars 2024,

**Considérant** le code général des Collectivités Territoriales,

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, (Madame la Maire sort de la salle et ne participe pas au vote) :**

**VOTANTS : 23 Contres 4** : Patrice BERNARD, Yannick RIVALIN, Dany HERBRETEAU et Line CHARUAU **Pour : 19**

- ♦ **RECONNAIT** la sincérité des résultats et des restes à réaliser,
- ♦ **VOTE** le Compte financier unique 2023 du budget zone artisanale

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU